

Communiqué de presse – lundi 30 juin 2014

La Ville de Paris étend la pose d'un revêtement anti-bruit sur le boulevard périphérique

Entre la Porte de Clignancourt et la Porte des Poissonniers (18^e)

La Mairie de Paris poursuit ses investissements pour améliorer le cadre de vie des 100.000 riverains vivant aux abords du périphérique en travaillant à la réduction des nuisances sonores.

Les différentes mesures réalisées en 2012 à la Porte de Vincennes, suite à la pose d'un revêtement anti-bruit, ont montré une diminution de sept décibels, soit l'équivalent ressenti d'une division par cinq du trafic routier (source Bruitparif).

Au vu de ce bilan très positif, la Ville de Paris a étendu courant 2013 ce dispositif aux tronçons où se concentrent de nombreuses habitations. Actuellement, 11% du boulevard périphérique est équipé de ce revêtement anti-bruit.

Les riverains du boulevard périphérique entre la Porte de Clignancourt et la Porte des Poissonniers vont à leur tour bénéficier de la pose de ce revêtement anti-bruit sur 560 mètres.

Les travaux interviendront entre le 30 juin et le 3 juillet 2014.

Depuis janvier 2014, la réduction de la vitesse maximum autorisée sur le boulevard périphérique de 80 à 70 km/h contribue également à diminuer le bruit lié à la circulation.

Contact presse :

Nadhéra Beletreche - 01.42.76.49.61 - mairiedeparis.servicepresse@paris.fr